

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE)

Mise à jour : avril 2011
MPUE/13

Toile de fond de la mission

Depuis la signature de l'accord de paix de Dayton en 1995, l'UE joue un rôle fondamental de soutien dans la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. La mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE), s'inscrit dans le cadre de l'action entreprise par l'UE et d'autres acteurs en vue de s'attaquer à l'ensemble de la problématique liée à l'État de droit. La MPUE, qui était la première mission organisée dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD)¹, a été lancée le 1^{er} janvier 2003 pour une durée initiale de trois ans. Répondant à l'invitation des autorités de Bosnie-Herzégovine, l'UE poursuit sa mission en en modifiant le mandat et la taille. La mission a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2011.



FAITS ET CHIFFRES

Lieu : Bosnie-Herzégovine
Quartier général : Sarajevo
Lancement : 1^{er} janvier 2003
Chef de mission : Général de brigade Stefan Feller
Effectif : 134 personnels internationaux et 151 personnels locaux (situation au 2 avril 2011).
Budget : EUR 17 600 000 (pour 2011)
États contributeurs : États membres de l'UE, Suisse, Turquie et Ukraine.



www.eupmbih.eu et www.consilium.europa.eu/eupm

Mandat et objectifs

Tout en conservant des capacités résiduelles dans les domaines de la réforme et de la responsabilisation de la police, la mission de police de l'UE guide en priorité les services répressifs compétents de Bosnie-Herzégovine à lutter contre la criminalité organisée et la corruption, en mettant notamment l'accent sur les services répressifs du niveau de l'État, sur le renforcement des interactions entre la police et le parquet et sur la coopération régionale et internationale.

La MPUE donne également au Représentant Spécial de l'UE, Valentin Inzko, des avis opérationnels. Grâce à ses activités et son réseau sur le terrain, la mission contribue à tenir pleinement informée l'UE de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Les tâches essentielles de la MPUE sont les suivantes :

- renforcer la capacité opérationnelle et les capacités conjointes des services répressifs engagés dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption ;
- apporter soutien et assistance dans la planification et la conduite d'enquêtes sur la criminalité organisée et la corruption, selon une approche systématique ;

¹ La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) est devenue la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1 décembre 2009.

- faciliter et promouvoir le développement des capacités d'enquête en matière pénale de la Bosnie-Herzégovine ;
- intensifier la coopération entre la police et le parquet ;
- renforcer la coopération entre la police et le système pénitentiaire ;
- contribuer à l'établissement d'un niveau approprié de responsabilisation.

Le 26 avril 2010, le Conseil de l'UE s'est félicité que le mandat de la mission ait été recentré sur le soutien à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption et a noté avec satisfaction les résultats obtenus jusqu'ici dans ce domaine.

Progrès réalisés jusqu'ici

La MPUE a obtenu des résultats considérables dans la mise en place de dispositifs de police s'inscrivant dans la durée et gérés par la Bosnie-Herzégovine. Parmi les succès enregistrés à ce jour, on peut citer notamment :

- la transformation de l'Agence d'État d'enquête et de protection en un service de police opérationnel doté de pouvoirs d'intervention accrus pour lutter contre la criminalité organisée ;
- le renforcement sur des bases solides d'autres institutions d'État, notamment le ministère de la sécurité et la police des frontières ;
- le renforcement de la prise en charge du processus de réformes par les acteurs locaux grâce à la création du comité directeur de la police, coprésidé par la MPUE et les autorités locales ;
- les progrès dans la mise en œuvre de la réforme de la police, dans laquelle la mission joue un rôle fondamental de conseiller ;
- une augmentation substantielle des opérations de lutte contre le crime organisé conduites par les forces de police de Bosnie-Herzégovine, y compris des opérations transfrontières.



La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Basée à Bruxelles, la capacité civile de planification et de conduite (CPCC) est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.

**D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses
www.consilium.europa.eu/psdc et eeas.europa.eu**